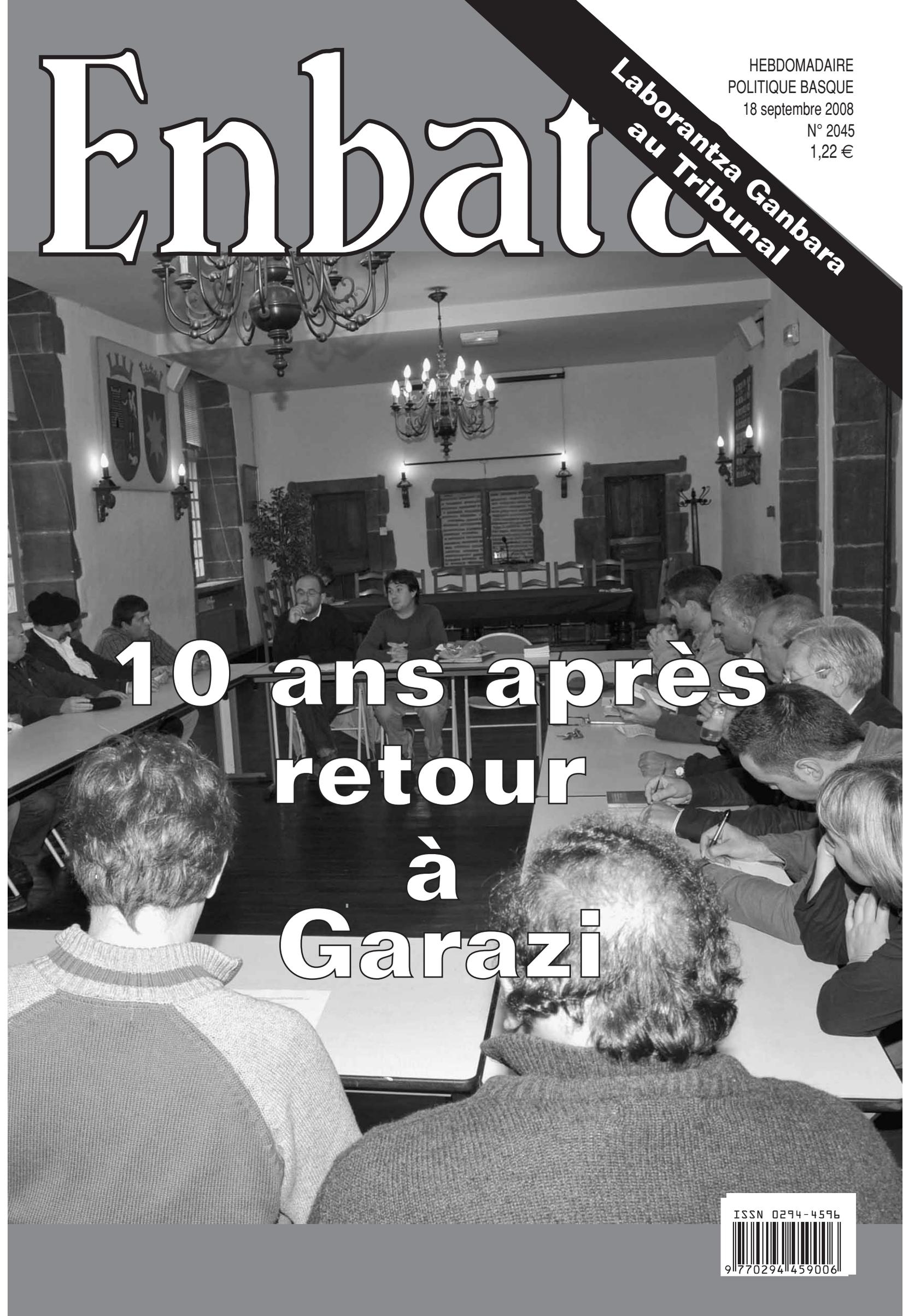


Enbat

Laborantza Ganbara
au Tribunal

HEBDOMADAIRE
POLITIQUE BASQUE
18 septembre 2008
N° 2045
1,22 €



10 ans après
retour
à
Garazi

ISSN 0294-4596



9 770294 459006



Perte de repères

COMMEMORE-t-on un échec? Dimanche dernier, Abertzaleen Batasuna, Aralar et Eusko Alkartasuna se retrouvaient à la mairie de Garazi pour célébrer l'accord scellé, le 12 septembre 1998, entre toutes les forces sociales et politiques abertzale d'Euskal Herria. Absences significatives, celles des deux forces principales qui élaborèrent il y a dix ans l'accord «Lizarragarazi»: le PNV et Batasuna. Cet instant de l'histoire basque, qu'Alda de la semaine passée nous a opportunément remémoré dans ses multiples aspects positifs, hante encore nos regrets. Doit-on pour autant faire de la correction de cet échec l'axe d'une stratégie de l'espérance? Doit-on, de cette manière, placer l'ensemble de l'abertzalisme en situation d'otage d'ETA entre rupture de trêve qu'il décrète et annonce d'une nouvelle trêve considérée comme préalable à la reconstitution des conditions d'un nouveau Lizarragarazi? En somme leur remettre les clefs du futur. Il nous faut, moins angéliquement, tirer les leçons de l'échec de l'union sacrée entre Basques d'il y a dix ans. Admettre aussi que le panorama politique a depuis radicalement changé et que d'autres échecs se sont accumulés: recul de la représentativité électorale abertzale au Sud, nouvelle trêve d'ETA et fiction de ses tables de négociations, et en face le retour des socialistes espagnols à Madrid et sur l'échiquier européen. Et que dire de la perte de confiance et de repères des Basques dans la ligne d'ETA et de son compagnon de route Batasuna. Certes, dans une rupture les torts sont évidemment partagés. Mais aujourd'hui, même les amis du camp radical ne croient plus à la pertinence de la lutte armée et très peu à ses évolutions politiques. Le communiqué d'ETA, du 28 novembre 1999, annonçant la fin de la trêve des armes plaçait sur un même plan de responsabilité Paris-Madrid et les partis abertzale jusqu'ici ses partenaires durant 18 mois. Comme pour pousser les enchères de l'im-

possible, ETA y stigmatisait la non-prise en compte d'une nouvelle proposition: «Que les citoyens basques d'Alaba, Bizkaia, Gipuzkoa, Lapurdi, Nafarroa et Zuberoa élisent librement et démocratiquement un parlement souverain dans une circonscription unique», rien que ça! Qu'en est-il de cette exigence, eux qui prônent aujourd'hui de simples autonomies à nos deux Pays Basques séparés.

Rarement Euskal Herria aura été en si mauvaise posture car, à l'impasse avérée de la lutte armée, s'ajoute présentement l'échec de l'alternative démocratique. Le couperet prévisible du Tribunal constitutionnel espagnol sur la consultation Ibarretxe du 25 octobre laisse peu de marge à l'espérance souverainiste. Là encore, la vision impériale de Madrid a trouvé, en terre basque même, des alliés objectifs. L'annonce du PNV faite par avance d'appliquer les conclusions du Tribunal espagnol quelles qu'en soient les conséquences, coupait net les jarrets d'Ibarretxe et permettait aux magistrats madrilènes de jouer sur du velours. Dans cette affaire, le PNV soutient son leader comme la corde soutient le pendu. Comme le dernier des Mohicans, Ibarretxe livrerait-il avec panache à Strasbourg face à l'Europe l'ultime round de son plan? Ici encore, ce sera un nouvel avatar de l'abertzalisme avec en corrolaire l'affaiblissement de l'image du PNV, parti paré jusqu'ici des vertus du bon gestionnaire public. Comment, après le retrait de son plan précédent, expliquer aux citoyens basques l'absence d'un plan B dans un environnement politico-administratif espagnol dont il connaissait parfaitement les chausse-trapes. La crédibilité de ce grand et vieux parti, qu'on approuve ou pas sa politique, ne va pas sortir indemne de cette épreuve. L'abertzalisme n'a décidément rien à gagner de la perte de ses repères à droite comme à gauche. Le mardi 23 septembre, le geste d'Ibarretxe à Strasbourg doit être aussi le nôtre ici, en Iparalde.

Lizarragarazik 10 urte

LIZARRA-GARAZIKO akordioaren 10. urteurrena gogora ekarri zuen joan den larunbatean Maltzagako Mahaiak, Donibane Garazin. Bainan haietaz aparte, nehor gutik ospatu du urteurrena. Orduko protagonista nagusiek ez dute deus egin. Gainera, ez EAJ, ez Batasuna, ez ELA eta ez LAB ez ziren izan Donibane Garaziko ekitaldian. Pena da, bainan Lizarragaraziko garai eder hura ehortzia dela erakusten du horrek. Geroztik, hamar urte luze iragan dira, eta ezin da denboran gibelera jauzi egin, orduko prozesuarekin batean, beste gauza anitz hautsi zirelako. Hamar urteko faktura biziki garesti ordaindu du Euskal Herriak.

Noizbait bilana eta autokritika egin beharko dute Lizarragaraziko prozesua haustea erabaki zutenek. Hamalau hilabete iraun zuen ETAREN su-etenak eta, beraz, orduko prozesuak. Zer da hamalau hilabete historiaren eskalan? Deus ere. EAJ ez bide zen behar bezain laster aitzinatu, ez omen zuen hitza bete... Bainan argi da ETAK ez zuela pazientzia izpirik erakutsi, holako aldaketak epe luzeagoetan egin behar baitira.

Ezin dugu jakin zer izanen zen Euskal Herriaren bilakaera, Lizarragaraziko prozesua ez balitz hautsi. Ez dakigu engoitik presoak aske izanen ziren ala ez; ez dakigu ea erabakitzeko eskubidean urratsak egingen ziren ala ez; ez dakigu orduan hainbeste aipatzen zen nazio eraikuntzaren bidean zer aitzinamendu eginga izanen zen, bereziki Udalbiltzaren bidez; ez dakigu Ipar Euskal Herrian zer tresna berri ukanen genuen nazio eraikuntza horren bidetik; ez dakigu euskal departamenduaren auziak zer bilakaera ukanen zuen; ez dakigu Bai Euskarari ekitaldi zoragarri haren ildotik abiatu elkarlanak zer gehiago

ekarriko zuen euskararen alde... Mila gauza ezin dugu jakin, baina ez da dudarik egoera gaur ezagutzen dugunetik arras desberdina izanen zela. Gaur egun ezagut genezakeen egoera zein izanen zen ez jakite horrek berak haserre bizia sortzen du.

Dakiguna da, prozesu hura ez balitz hautsi, hil gutiago izanen zela gatazkaren bi aldeetan, atxilotu, torturatu eta presoan zerranda ez zela azken urteetan luzatu den bezainbat luzatuko (izatekotan, laburtuko edo desagertuko), ez zirela hainbeste miliroi euro ordainduko presoan askatzeko bermeetan, Egunkaria ez zutela hetsiko, Batasuna eta beste hainbat erakunde politiko ez zituztela legez kanpo ezarriko, herriko bozak eta gainerateko hautesundeak normaltasunez iraganen zirela...

Garbi ikusten dugu hamar urteko epe horietan, orduko esperantza, itxaropena eta ilusioa lekutan gelditu direla. Gaur egun, etsipena edo axolagabekeria nagusitzen ari dira Euskal Herrian. 2006an hasi prozesuak ere ez zuen piztu Lizarragarazikoak piztu zuen bozkarioa eta itxaropena. Zerbait hil da azken urteetan, Euskal Herrian: lor dezakegulako esperantza, gauzak aitzinarazteko motibazioa, lan kolektiborako engaiamendua...

Lizarragaraziko prozesua geldiaraztea eta su-etena haustea ETAREN huts historiko biziki larria izan zen. EAJren epeltasunak ez zuen beharbada lagundu, baina ETAREN su-etenak irauten zueno, beti bazen aitzinatze bidea, EAJ tiraka ekarri behar bazen ere. Su-etenaren haustea Euskal Herriari egiten ahal zitzaion kalterik handiena izan zen, geroak erakutsi ditudun bezala. ETAK huts estrategiko ikaragarri haren autokritika egingen ahal du noizbait...

... que le juge espagnol Del Olmo Torres en poste à Tolède, soit condamné à payer une amende de 2.500 euros en raison de son hygiène déplorable. Il se lave rarement, sent très mauvais, dicte des sentences à sa secrétaire tout en urinant aux WC, fume sans arrêt, son haleine est fétide, bref, il pue par tous les pores et ses collaborateurs affirment sortir parfois du bureau pour aller vomir... Les Basques savent depuis longtemps que la Justice espagnole sent mauvais mais ils en prennent pour vingt ou trente ans par des juges qui sentent bon l'after-shave!

... que dans ses attendus, le tribunal constitutionnel espagnol désigne dans la même phrase le Peuple espagnol titulaire de la souveraineté et le «Peuple basque» «qui n'a qu'un droit, celui de s'y soumettre». Pas loin de Jules Ferry qui clamait qu'il y a des races supérieures!

... que dans ses attendus, le même tribunal défende le droit des minorités: il s'agit de la minorité espagnole au Parlement de Gasteiz, dont les droits auraient été gravement bafoués. Quant aux droits de la minorité basque aux Cortes espagnols, le tribunal constitutionnel ne prend même pas la peine de s'expliquer et pense très fort: vous pouvez vous le mettre là où je pense!

... que dans les mêmes attendus, le même tribunal, reprenant la formulation de J.J. Ibarretxe, qui évoque «une partie du Peuple basque constituant la Communauté autonome», écrit: «Il prétend consulter cette fraction du Peuple basque, elle-même fraction du Peuple espagnol». En politique le droit espagnol rentre au Pays Basque par effraction!

... pas tant que ça, que le 11 septembre, jour de la Diada, les jeunes républicains indépendantistes catalans brûlent en public drapeaux français et espagnols... ou l'histoire de l'amitié franco-espagnole racontée au coin du feu...

... que le ministère d'Alliot-Marie dresse la liste de 115 sous-préfectures (sur 245) susceptibles de ne plus recevoir de sous-préfet. A terme, ce serait leur suppression. Dans la bouillabaisse institutionnelle française, le Pays Basque retrouverait-il ses billes? et la Soule, par la suppression de la sous-préfecture d'Oloron Ste-Marie, son rattachement à Bayonne? Oloron en serait tout mari...

... que Silvio Berlusconi dédommage de six milliards de dollars la Libye pour les effets de la colonisation italienne et aille jusqu'à demander pardon au colonel Kadhafi. Berlusconi est tripoli pour être honnête.



Chypre : la dernière chance ?

David Lannes

POUR les optimistes, les négociations sur la réunification de Chypre qui ont débuté le 3 septembre dernier ont toutes les chances d'être couronnées de succès car les obstacles qui ont fait capoter les précédentes tentatives ont miraculeusement disparu. Mais cette conjonction



idéalement favorable fait trembler les pessimistes: si les pourparlers se soldent par un nouvel échec, on ne pourra plus décemment espérer la fin de la partition de l'île. En d'autres termes, ce sont les négociations de la dernière chance qui se tiennent actuellement dans le no man's land qui sépare depuis plus de 30 ans les parties nord et sud de l'île.

Les dirigeants des deux entités de l'île sont pour la réunification

C'est en 1974 que la Turquie s'est militairement emparée du nord de l'île en réponse à un coup d'Etat fomenté par Athènes et visant à annexer l'île à la Grèce. Au cours des années qui suivirent, la République Turque de Chypre Nord (RTCN, proclamée en 1983 et reconnue par la seule Turquie) s'est retrouvée isolée diplomatiquement alors que la partie sud réussissait à intégrer l'Union européenne en 2004.

Si la réunification de l'île a été évoquée à plusieurs reprises, il s'est toujours trouvé l'un des trois acteurs principaux (République de Chypre, RTCN ou Turquie) pour s'opposer à toute avancée. Pendant longtemps, c'est Rauf Denktash, fondateur et dirigeant de la RTCN qui a joué le rôle du «bad guy» en faisant barrage à toute proposition allant dans le sens de la réunification. Les rôles se sont quelque peu inversés en 2004

puisque Mehmet Ali Talat, Premier ministre (et actuel Président) de la RTCN, réussit à convaincre ses concitoyens de voter massivement en faveur du plan de réunification proposé par l'ONU à la veille de l'intégration de Chypre à l'Union européenne. Dans le même temps malheureusement, le Président de la République de Chypre, M. Tassos Papadopoulos militait activement —et avec succès— pour le «non»... Comme je l'expliquais dans ces colonnes il y a quelques mois, la victoire du communiste Demetris Christofias aux élections présidentielles de février 2008 aux dépens de M. Papadopoulos (arrivé seulement en 3^e position) a ouvert de nouvelles perspectives; pour la première fois en 30 ans, les dirigeants des deux entités politiques de l'île sont de fervents partisans de la réunification.

Les conditions politiques n'ont jamais été aussi favorables

Avec la victoire de M. Christofias, seules des perturbations en provenance de Turquie restaient à craindre. Mais de ce côté aussi, le ciel semble s'être dégagé. Certes, M. Erdogan, le Président turc, a toujours eu une position conciliante sur ce sujet afin de ne pas éloigner irrémédiablement son pays de l'Union européenne; mais Chypre aurait très bien pu se retrouver emportée par l'ouragan politique qui a failli s'abattre sur la Turquie cet été. L'AKP, le parti de M. Erdogan et le grand vainqueur des législatives de 2007, était en effet accusé de menacer les fondements laïques de la République turque par le procureur en chef de la cour de cassation et risquait purement et simplement d'être interdit. Tout comme les militants de l'AKP, les Chypriotes ont donc probablement accueilli avec soulagement le verdict de la cour constitutionnelle turque rejetant d'extrême justesse l'interdiction du parti de M. Erdogan.

Les conditions politiques n'ont de toute évidence jamais été aussi favorables à une résolution du contentieux chypriote et MM Talat et Christofias —dont les parcours et convictions politiques sont très proches— ont déjà pris une série de mesures symboliques qui viennent renforcer cet optimisme. Pour la première fois, les deux parties de l'île ont ainsi accepté de coopérer sur des dossiers techniques (sécurité routière), culturels (patrimoine historique) et sécuritaires

(réouverture de la rue Lédra qui divisait la capitale Nicosie). Mais c'est le 3 septembre que les choses sérieuses ont commencé avec le début d'un long processus de négociations patronné par l'ONU. M. Christofias a beau affirmer que «cette opportunité de vivre dans une patrie pacifiée et réunifiée» est «l'objectif de [sa] vie» et M. Talat assurer ne parler avec son homologue «qu'un seul langage, celui de la paix», bien des obstacles restent à surmonter.

Citoyenneté chypriote aux colons

Le retrait des 40.000 soldats turcs, le sort des 180.000 colons turcs qui se sont installés en RTCN, le retour des réfugiés et leurs droits à la propriété sur leurs anciennes possessions seront autant de pierres d'achoppement dans le processus qui vient de s'ouvrir. Déjà, des tensions sont perceptibles sur le problème des colons; M. Christofias a en effet déclaré être disposé à accorder la citoyenneté chypriote à 50.000 colons, mais cette mesure n'a pas reçu l'accueil escompté: «Je pensais que cette mesure serait acceptée et célébrée, mais cela n'a malheureusement pas été le cas». On peut donc s'attendre sur ce domaine à d'âpres discussions mettant en balance le retour de réfugiés d'une part et la naturalisation de colons d'autre part.

A ces écueils répertoriés viendront probablement s'ajouter de mauvaises surprises. Les discussions sur la constitution d'un hypothétique Etat réunifié risquent par exemple d'être vives puisque les positions des deux parties sont assez opposées, les Chypriotes grecs voulant une fédération forte alors que leurs voisins turcs préfèrent une formule plus souple. Plus généralement, les Chypriotes turcs, moins nombreux, voudront des garanties que leurs droits seront respectés. Mais d'autre part, la moindre concession excessive ou maladroite de M. Christofias sera exploitée par les opposants à la réunification (et en particulier les partisans de son prédécesseur, M. Tassos Papadopoulos). Et à supposer que les négociateurs parviennent à un accord, encore faudra-t-il que les deux parties de l'île l'acceptent, séparément, par référendum. Pour cela MM Christofias et Talat devront réussir à convaincre leurs concitoyens que tout le monde tirerait bénéfice de la réunification. Et s'ils échouent, on se demande bien qui pourrait y parvenir...

Ibarretxe ne s

Face au verdict espagnol du Tribunal constitutionnel qui a, comme prévu, annulé la loi référendaire, le Lehendakari et les partis qui le soutiennent préparent une campagne de riposte politique qui durera plusieurs mois.

JUAN José Ibarretxe «respecte» la décision de la Haute cour espagnole, «mais il ne se résigne pas». Avec tout son gouvernement et les formations qui le soutiennent (PNV, EA, EB et Aralar), une campagne politique sera mise en œuvre pour contrer le refus par l'Espagne d'accorder aux Basques «le pouvoir de décider», en d'autres termes, le droit d'organiser un référendum au moins sur une partie de leur territoire, qui a fait l'objet d'une loi approuvée par le parlement de Gasteiz le 27 juin dernier. La décision du tribunal constitutionnel était annoncée, elle est tombée le 11 septembre. À l'unanimité, les dix juges espagnols estiment dans leur verdict que la loi Ibarretxe «présuppose l'existence d'un sujet de droit, le "Peuple basque" titulaire du "droit à décider" (...) et capable de négocier avec l'Etat constitué par la Nation espagnole les termes d'une nouvelle relation entre ce dernier et une des communautés autonomes qui en fait partie».

Seule la Nation constituée en Etat

Une telle démarche est «impossible

sans une réforme préalable de la Constitution». Ils ajoutent: «Les référendums consultatifs dans une communauté autonome» tels que le propose Ibarretxe «ne peuvent être mis en œuvre qu'avec l'autorisation de l'Etat» qui détient là un pouvoir «exclusif». «Le peuple basque n'est pas détenteur d'un pouvoir souverain qui est le propre de la Nation constituée en Etat». La loi votée par le parlement autonome basque «bafoue la souveraineté nationale que détient le peuple espagnol et non une fraction de lui-même». La haute cour ajoute que «le principe d'autonomie en aucun cas ne peut s'opposer à l'unité» de la nation. Bien que quelques magistrats aient approuvé cette thèse, la majorité d'entre eux n'a pas retenu l'argumentation des autorités basques, comme quoi le projet n'était pas un référendum ou un plébiscite classique, mais une simple consultation semblable à un sondage à grande échelle. Les partis politiques espagnols considèrent que la décision du Tribunal constitutionnel marque le triomphe de la loi et de la démocratie et qu'il est temps de tourner la page.

Le Concerto reconnu par l'Europe

Le lendemain du 11, le gouvernement

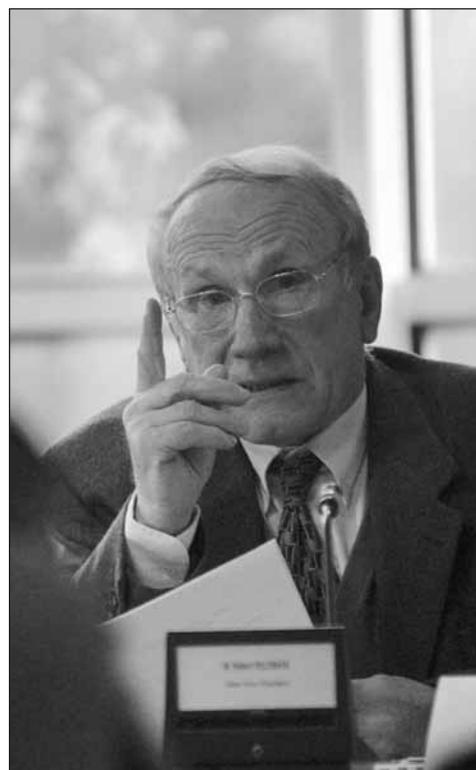
basque a fait connaître sa réplique. Il demande aux Basques d'exprimer leur désaccord auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, face à la décision du «royaume d'Espagne». Cette terminologie jusqu'alors peu utilisée par les autorités basques, semble devoir faire fortune. Avec l'ensemble de ses ministres, le Lehendakari présentera solennellement un recours à Strasbourg le 23 septembre. Il prend appui sur une décision de la Cour de justice de l'Union européenne qui vient d'avaliser le 11 septembre le système fiscal basque du «Concierto economico» après un cauchemar judiciaire de plusieurs années (1). Le projet de Juan José Ibarretxe sur le droit pour Euskadi «de décider librement et démocratiquement de ses relations juridico-politiques» (2) avec l'Espagne, annoncé officiellement il y a huit ans à Madrid le 24 mars 2000, entre dans une nouvelle phase. Au-delà de ce recours, de nombreuses autres initiatives politiques seront prises à partir d'aujourd'hui. Les différents partis rendront publics leurs démarches et leurs projets cette semaine.

Référendums au Québec,

Erramun Bachoc connaît bien la problématique institutionnelle et linguistique du Québec pour y avoir enseigné près de vingt ans. Alors que la consultation Ibarretxe du 25 octobre semble compromise, il la resitue dans la permanente quête de souveraineté du Québec.

LA Communauté autonome basque a l'intention de faire une consultation de type référendaire. Voilà pourquoi la voie québécoise de la souveraineté suscite beaucoup d'intérêt au Pays Basque. Malgré des situations politiques très différentes, une comparaison peut être éclairante sur les stratégies, et les forces en présence. Et d'abord les textes, si émouvants par leur densité historique

- **Québec 1980:** Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté, et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie; aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum; en conséquence, accordez-vous au



Erramun Bachoc

gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada? OUI, NON.

- **Québec 1995:** Acceptez-vous que le Québec devienne souverain après avoir offert au Canada un nouveau partenariat économique et politique: OUI, NON.
- **Euskadi 2008:** 1. Etes-vous d'accord pour soutenir une démarche de disparition de la violence par le dialogue, si ETA manifeste au préalable et de façon claire sa volonté de mettre fin à la violence? BAI, EZ.
- 2. Etes-vous d'accord pour que tous les partis politiques basques, sans exclusive, parviennent à un Accord Démocratique sur l'exercice du droit à décider du peuple basque et que cet accord soit soumis à un référendum avant la

André Chassaigne, député communiste du Puy-de-Dôme

La bataille parlementaire sur les OGM

“Il faut garantir la liberté des agriculteurs de produire "sans-OGM",
et l'assurance du libre choix des consommateurs.”



“...J'ai tâché d'adopter tout au long des débats parlementaires en première lecture une posture constructive, en proposant une série d'amendements ...”

Jarraian, *Alda!*k, André Chassaigne, Puy-de-Dôme-eko diputatu komunistarekin egin duen elkarrizketa aurkituko duzue.

André Chassaigne, UMPren atzerakadaren bultzatzailea izan da. JAOei buruzko lege proiektuaren ikertze garaian, bere "252" emendakinaren bozkatzearekin lehen irakurketan, kalitatezko ekoizpenen eta parke naturalen errespetua behartu du. Irailaren 25an, bi hitzaldi emanen ditu JAOei buruzko legebiltzarreko batailaz. Lehena Baionan eta bigarrena Ainizan. Ondoko lerroetan Biltzar Nazionala nola dabilen ikasteko parada ukanen dugu bai eta ere JAO kulturen egiazko erronkak, zein diren ezagutzekoa, baita ere UMPa nola JAOen gainean behaztopatu den ikusteko parada!

Comment expliquez-vous le fait que vous étiez plutôt partisan des OGM ? Qu'est ce qui vous a fait changer d'avis sur le thème des OGM ?

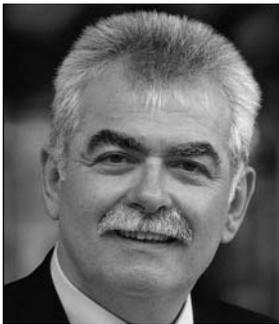
Irais-je jusqu'à reconnaître que j'ai changé d'avis sur le thème des OGM ? Mon opinion s'est construite progressivement sur une question vaste et complexe. J'ai coutume de rappeler une expression périgourdine : "je suis comme une truie qui doute" (en cherchant la truffe sous la mousse), et je doute encore sur certaines problématiques soulevées par la recherche sur les OGM et les enjeux liés à leur utilisation. Je pense que cette posture est bénéfique, d'autant plus qu'elle s'est doublée d'une analyse concrète et "de terrain" des problèmes que pou-

vaient engendrer les OGM pour les paysans. Elle m'a amené, après l'analyse de l'ensemble des auditions parlementaires de personnalités scientifiques ou de représentants de la société civile, à défendre certaines convictions qui ont effectivement évolué. Ce cheminement explique pourquoi

je me suis attaché au cours du débat sur la loi sur les OGM à promouvoir deux principes fondamentaux : garantir le choix des agriculteurs de produire "sans OGM" conformément aux cahiers des charges de leur production, et permettre à des territoires particuliers, des systèmes de production spécifiques, ou des écosystèmes sensibles d'être pris en considération et ainsi mis

"JAOetarik at, ahal bezainbat jenderi ulertarazi behar da elikagai burujabetza eta segurtasuna bermatzen dituen laborantza politikaren eraikitzeko unea dela!"

mettre à des territoires particuliers, des systèmes de production spécifiques, ou des écosystèmes sensibles d'être pris en considération et ainsi mis



André Chassaigne

à l'écart de cultures OGM compte tenu des risques potentiels. Il s'agit là du fond de "l'amendement 252".

Pourquoi être passé à une phase active afin de combattre le

dernier projet de loi sur les cultures transgéniques, comme citoyen et comme député ?

La question des OGM soulève implicitement celle du rôle des avancées scientifiques aujourd'hui.

Je pense qu'avec l'accélération du rythme des découvertes scientifiques, celles-ci ne peuvent être automatiquement mises en œuvre pour des applications pratiques sans une réflexion collective préalable sur leurs limites et leurs impacts.

Pour les OGM, il faut se demander ce que cela peut apporter à l'humanité. A ce titre, il faut rappeler qu'environ 15% des médicaments sont aujourd'hui le produit de techniques intégrant la transgénèse en milieu confiné, et je suis incapable de dire si dans 20 ans les OGM pourront apporter quelque chose à l'agriculture. En revanche, je pense qu'aujourd'hui l'utilisation des OGM agricoles par l'agro-business apporte bien plus de désagréments que de bénéfices, et que leurs impacts n'ont pas été pleinement évalués. Un des risques majeurs consiste au renforcement de la monoculture avec pour corollaire la maîtrise de l'arme alimentaire et la domination de la planète par quelques grands groupes. Il ne s'agit pas pour moi d'un rejet dogmatique et sans appel de toute utilisation future d'OGM agricole, mais bien d'une mise en garde à l'instrumentalisation de cette technique à des fins qui ne sont pas soutenables.

D'autre part, fondamentalement, ce projet de loi, qui relevait d'abord de la transcription d'une directive européenne en droit français visant notamment à fixer un cadre de coexistence entre cultures OGM et non-OGM, n'était pas abouti. En l'état, il ne permettait pas de garantir la liberté des agriculteurs de produire "sans-OGM", et l'assurance du libre choix des consommateurs. Aussi, j'ai tâché d'adopter tout au long des débats parlementaires en première lecture une posture constructive, en proposant une série d'amendements qui auraient permis de rééquilibrer à minima le texte initial en ce sens.

Quels sont les moyens que vous avez choisis comme député et dans quel contexte ?

Le projet de loi sur les OGM s'inscrivait comme un premier temps fort suite aux conclusions du Grenelle de l'Environnement, le moment de vérifier que le gouvernement allait respecter certains engagements. A la vue du texte proposé et du travail de sappe des sénateurs en première lecture, il semblait essentiel de porter une vision plus res-

pectueuse des attentes de la société civile et des conclusions du Grenelle.

En s'inscrivant dans cette démarche, ce sont près d'une centaine d'amendements qui ont pu être déposés et débattus par les députés communistes et républicains. Hormis l'amendement 252, cinq d'entre eux ont pu être adoptés, avec le soutien d'une partie de la majorité parlementaire, notamment parce qu'ils reposaient sur des évidences que même la Ministre de l'Ecologie avait su reconnaître. Je porte également une certaine attention à mon amendement 261, qui permet désormais à tout citoyen de saisir le Haut Conseil des Biotechnologies de toute question concernant son domaine de compétence par l'intermédiaire d'un parlementaire.

Certains pour qui la droite dans l'opposition "résiste" ou "accomplit son devoir de vigilance" ont considéré que la gauche par votre biais a fait "obstruction" et "s'est complu de manœuvres stériles" car l'amendement Chassaigne, stipulant que les OGM ne peuvent être cultivés que dans "le respect des structures agricoles, des écosystèmes locaux et des filières de production et commerciales sans OGM" a été vidé de sa substance par le Sénat une semaine après son vote à l'Assemblée...

Je ne crois pas que cet amendement ait été "vidé de son contenu" comme l'affirment certains. Mais dans sa rédaction initiale, sa force tenait dans son application pratique. Par exemple, si le cahier des charges de l'AOC Ossau-Iraty avait précisé qu'aucun aliment OGM n'était autorisé dans la ration des ovins, les autres exploitants agricoles de la zone AOC auraient été dans l'obligation d'exclure toute culture OGM susceptible de "contaminer" les productions entrant dans l'alimentation des ovins produisant un lait destiné à la fabrication de ce fromage. L'ajout du Sénat, repris par la Commission mixte paritaire, qui précise que "la définition du "sans-OGM" se comprend nécessairement par rapport à la définition communautaire", jusqu'alors inexistante, a pour effet de brouiller son contenu, sans véritablement le remettre en cause.

C'était aussi un moyen pour la majorité, empêtrée dans ses contradictions, de sortir d'une position inconfortable vis à vis de l'opinion. Mais l'effort n'est pas vain, car il convient de pousser pour que la France amène l'Union Européenne à définir ce qu'elle entend par "sans-OGM", ou à défaut, que le Haut conseil des biotechnologies présente ses conclusions. Pour ma part, je défends le seuil de détectabilité d'OGM comme valeur de référence pour considérer un produit comme "sans-OGM". Pour la plupart des spécialistes, ce seuil essentiel serait aujourd'hui inférieur à 0,1 %. En conséquence, le maintien d'un consensus autour de 0,9% paraîtrait injustifié.

Quel est pour un parlementaire l'importance du travail des mouvements sociaux anti-OGM ?

Après l'adoption du texte de loi, j'ai tenu à rendre compte de mon positionnement auprès des

citoyens et des agriculteurs de ma circonscription. De nombreux agriculteurs font d'ailleurs partie de la coopérative Limagrain, un des leaders français dans le secteur de la semence. J'ai pu noter avec satisfaction, qu'un débat bien posé présentant les convictions que j'ai pu porter à l'Assemblée ne soulevait pas les foudres promises.

Bien au contraire, je ressens que cette problématique reste souvent abordée de façon simpliste, et que les citoyens ont un besoin de connaissances scientifiques plurielles et de points de vues contradictoires, afin de pouvoir dégager leur opinion sans vision manichéenne.

Dans ce débat, le rôle des mouvements dits "anti-OGM" sur ce sujet a d'abord été de pousser à une expertise indépendante et pluridisciplinaire des OGM. A ce titre, je pense que leur action a été salutaire pour l'ensemble des citoyens, en forçant les décideurs politiques à s'affranchir progressivement d'une vision réductionniste, centrée sur quelques avis de "spécialistes parfois autoproclamés" et omniprésents dans les cercles de décision. Néanmoins, je l'ai déjà dit, je ne me suis jamais considéré comme un "anti-OGM forcené", pas plus que je ne reçois l'argumentaire selon lequel les OGM constituent la solution à la faim dans le monde.

Je le répète, seul un débat ouvert à tous, constructif, étayé scientifiquement par des approches contradictoires et pluridisciplinaires, doit pouvoir permettre à la société civile de prendre position sur cette question.

Actuellement, comment les citoyens peuvent s'organiser de façon efficace pour protéger les cultures sans OGM ?

Il faut d'abord rappeler qu'aucune culture d'OGM en milieu ouvert n'est actuellement autorisée en France.

Dans ce cadre, aucune mesure spécifique de protection ne devrait être nécessaire. Toutefois, nous savons tous que des lots de semences étiquetés "sans OGM" ou "non OGM" contiennent de fait des OGM.

De plus, des cultures OGM illégales se poursuivent, notamment pour le maïs. Pour éviter ces disséminations volontaires ou involontaires, il convient dans un premier temps de signifier à l'Etat que ses services doivent faire respecter les mesures réglementaires, notamment à travers un renforcement des contrôles sur les lots de semences et les productions agricoles. Dans un second temps, il apparaît nécessaire de revoir la loi relative aux OGM dans le sens d'un respect strict des producteurs qui font le choix du non-OGM.

Au-delà des OGM, véritable "point sensible" dans l'opinion, il convient également de faire prendre conscience au plus grand nombre qu'il est urgent de construire d'autres politiques agricoles qui garantissent de façon effective le droit à la souveraineté et à la sécurité alimentaire.

□

Présentation schématique simplifiée de la procédure législative (loi ordinaire)

Komunak urririk

Hergarai

Lehen aldian ikustearekin harridura. Ez baitginen usatuak. Ez objektuagatik. Nahiz oharra egina izan dakioken Herriko Etxeari hauen eskasa bazela hiri horretan, Baionako rugbi taldearen zaleak lekuko, beren arratasuna erakutsi nahiz menturaz saldoan jalgitzen direlarik ala mozkorrak ahalgeak oro airaarazirik, Errobrat pixa egiteko ohidura hartua baitute aintzek. Ez, harridura euskararen prententzia ikusteagatik eta zer maneratan! Berriki, Baionan han hemenka kokatu dituzten komoditate publikoak ditugu aipagai. Berez deus begirako tira duenik. Gris koloreko kutxa handi batzu besterik ez dira, bapateko eginbeharraren lasaitzeko. Bainan hara, argibideak emanak zaizkio erabiltzaileari 4 mintzairetan. Egia erran frantsesezko bertsioa ez da ageri ere urrunetik. Bainan beste hiru mintzairetakoa bai eta nola argibide argituak baitira. Eta lehena euskarazkoa ziuplet. Azpikaldean inglesezkkoa eta gaztelazkkoa ekarriak dira.

Hortik lehen gogoetak. Henri Igarrenak mezu bat helarazi nahi ote dauku? Eta zoin? Orogen buru euskaldunak guharen herrian arrotz girela, inglesekin eta gaztelazkonekin parekatuz? Ala sasi artean gure barneen huste ekintzak egitearen bortxaz, aski «argiak» ez girela halako kutxa berezien baliatzen jakiteko? Zer bihurria ni. Eta sinpleki euskara teknikari ez hain aspaldi hasiaren lanaren emaitza baizik ez balitz hau. Ezen Ipar Euskal herriko euskara batu batean idatzia baita. Ta gainera «Komunak Urririk», handizki izkiriaturik eta euskaraz bakarrik.

Ah eta orain heldu zait! Kaskoinez ez dute hitzik ezarri, perdiu! Denboran seinaletikana euskararik ez jartzeko aitzakia gisa baliatzen zuen auzapezak Kaskoina. Baizik eta pizuegi zatekeela 3 hizkuntzen lerrotatzea. Geroztik jarri dituzte eta Euskara agertzen zen ber Kaskoina ere hor ginuen. Ta oraikoa ttutt, zer hau ere bota nahi baitu orain... komunetara!

Ezen buru bihurriak hala uler baitezake. Euskara denak berdintzen gaituen tronurako baizik ez dela on adierazi nahi daukula Henri Igarrenak. «Beltzeria» antzerkian umorez idatzia zen, bihar menturaz euskaraz ariko ginen leku bakarra izanen zirela komoditateak, memento intimo horietan guharen buruari mintzatzeko.

Edo, metafora baten aitzinean gira. Baionako herriak aitorzen du euskara kakaren erdian dela, ezin jakin nola atera horretarik. Ala kontrakoa... bere gisan auzapezak erraten dauku kaka dela zuen!

Are, aski! Gerripeko arraileria hauek ez zaituztete araz enoatu, ala komunetan zinezten *Alda!* irakurtzen?

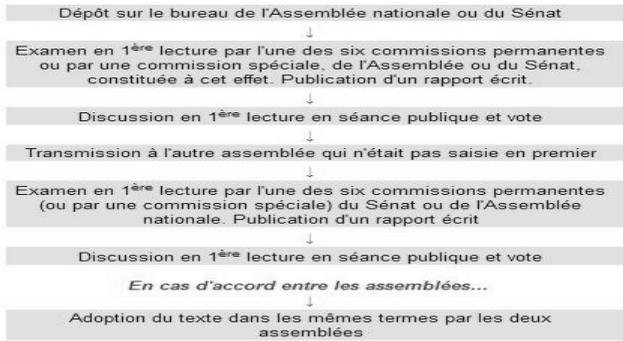


1. INITIATIVE DE LA LOI

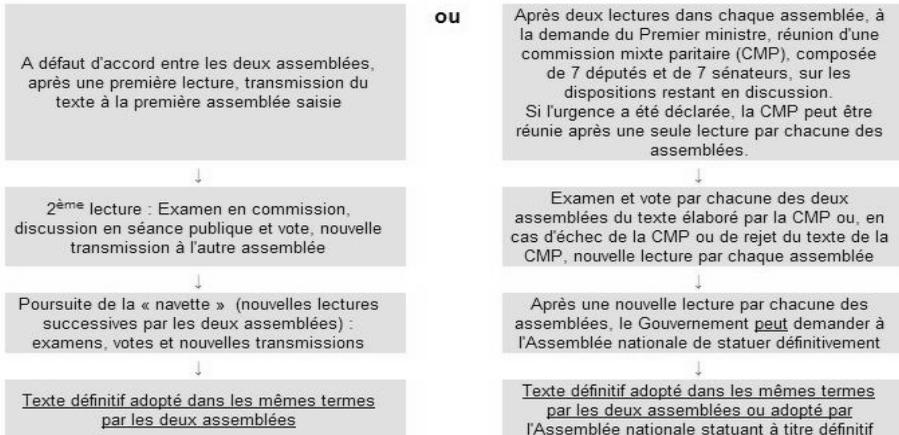


2. EXAMEN DU PROJET OU DE LA PROPOSITION DE LOI PAR LE PARLEMENT

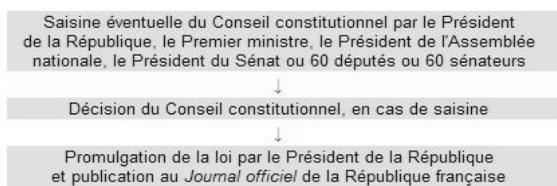
EN COMMISSION ET EN SÉANCE PUBLIQUE



A défaut d'accord entre les deux assemblées ...



3. CONTRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ ET PROMULGATION DE LA LOI



KEYNES :
Suis-je un libéral?



Plus de 35 personnes ont participé à la formation de Pascal "Skual" Mulet samedi 13 septembre à Bayonne

Matthieu Calame^(*), ingénieur agronome (ENSA Toulouse) chargé de programme à la fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme

Des OGM inutiles et incertains

L'agronomie doit se concentrer sur la conception d'agrosystèmes qui par l'association de cultures complémentaires seront aussi naturellement productifs que les écosystèmes



Insérer un segment d'ADN porteur d'information

Les Plantes Génétiquement Modifiées (PGM) reposent sur l'idée que l'on peut facilement ajouter à un organisme (bactérie, plante, animal...) une nouvelle capacité en insérant un gène (segment d'ADN porteur d'information) dans son propre ADN.

En quelque sorte je peux transformer le manifeste du parti communiste en roman fripon en rajoutant de temps en temps une phrase salace !

Fantasme technologique

Malheureusement, comme un texte, un organisme vivant a sa cohérence et n'est pas réductible à une série de phrases. C'est en fait une sorte de fantasme technologique que de produire ainsi une super-plante qui aurait toutes les valeurs nutritionnelles, la capacité de fixer l'azote, la capacité de pousser sans eau, et de produire elle-même les pesticides.

A quoi ressemblerait une telle plante ?

A une sorte de couteau suisse ayant toutes les fonctions possibles : tourne-vis, trois

lames, tire-bouchon, loupe, etc. Un outil devenu non maniable et d'usage aléatoire.

Au reste, qu'on y songe, si une telle plante était possible, pourquoi les trois milliards et demi d'années de l'évolution ne l'aurait-elle pas produite plus tôt ?

Biodiversité source de fertilité des écosystèmes

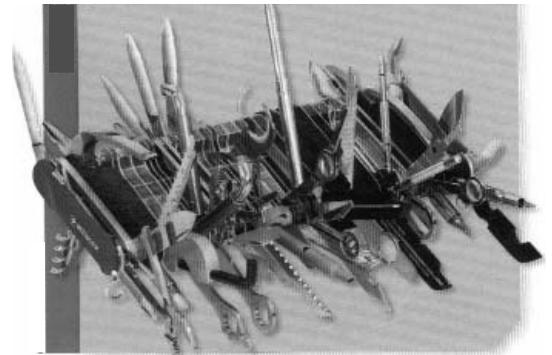
En fait la vie nous offre une autre réponse, la biodiversité : des plantes, des champignons et animaux complémentaires assurent la fertilité exceptionnelle des écosystèmes naturels au premier rang desquels la forêt.

Pourquoi essayer à grand renfort de moyens technologiques aléatoires de créer des super-plantes qui seraient un écosystème à elles toutes seules ?

Monoculture = impasse agronomique

Si ce n'est pour perpétuer des monocultures (comme le maïs) qui sont des impasses agronomiques ?

L'agronomie doit se concentrer sur la conception d'agrosystèmes qui par l'association de cultures complémentaires seront aussi naturellement productifs que les écosystèmes.



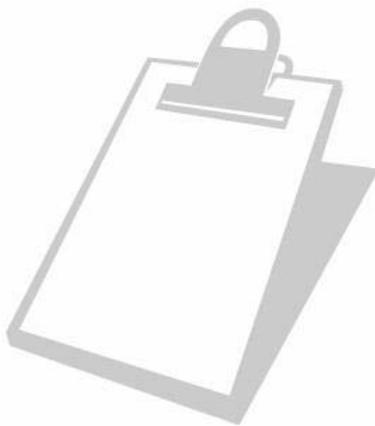
OGM = couteau suisse non maniable et d'usage aléatoire

Agroforesterie

Il existe une voie malheureusement quasi abandonnée depuis cinquante ans : l'agroforesterie. Châtaigner, olivier, amandier, noyer, pommier, chêne même, ont déjà rendu de fiers services à l'homme, c'est à eux qu'il devra sa survie demain.

^(*) Matthieu Calame a animé la conférence organisée par BLE (Biharko Lurraren Elkartea) à Laborantza Ganbara, vendredi 12 septembre 2008 sur le thème « *Quelle agronomie pour nourrir la planète demain ?* ». Il est l'auteur de "La Tourmente Alimentaire" ECLM 2008

L'Agenda de la Fondation



Alda!ren bloga :
www.mrafundazioa-alda.org

LES FORMATIONS DE LA FONDATION MANU ROBLES-ARANGIZ

2 CONFERENCES

"La bataille parlementaire sur les OGM"

Comment fonctionne l'Assemblée Nationale ?
Les enjeux réels des cultures OGM

Judi 25 septembre

✓ à 18h30 au local de la Fondation Manu Robles-Arangiz (20, rue des Cordeliers dans le Petit Bayonne).

✓ à 21h00 à Laborantza Ganbara à Ainhice-Mongelos



Avec **André Chassaingne**, député communiste du Puy-de-Dôme

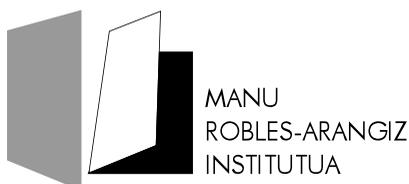
Instigateur des deux camouflets infligés aux députés UMP lors de l'examen du projet de loi sur les OGM, par l'adoption en première lecture de son amendement "252" obligeant au respect des filières agricoles de qualité et des parcs naturels

Entrée gratuite

Renseignements et inscriptions :

06 14 99 58 79

manuroblesaranguiz@wanadoo.fr



Fondation Manu Robles-Arangiz Institutua
20, Cordeliers karrika
64100 BAIONA
☎ + 33 (0)5 59 59 33 23
ipar@mrafundazioa.org
www.mrafundazioa.org

Zuzendaria
Dani Gomez
Ipar Euskal Herriko arduraduna
Txetx Etcheverry
Alda!ren koordinatzailea
Xabier Harlouchet



se résigne pas



L'avocat de l'Etat espagnol vient présenter son recours au Tribunal constitutionnel

Rebondir

Pour le ministre de la Justice du gouvernement basque, Joseba Azkarraga qui est un des plus fermes soutiens du projet référendaire d'Ibarretxe, le processus «*n'est pas stoppé*» le 11 septembre par le Tribunal constitutionnel. C'est déjà un appui pour rebondir. Certes, il n'y aura pas de référendum parallèle ou de grand mouvement immédiat de résistance civile. Mais l'heure est à la poursuite du combat souverainiste. Ce courant, toutes tendances confondues, a ici une occasion rêvée de bâtir la masse critique suffisante ou «*l'accumulation de forces*» que le syndicat ELA appelle depuis longtemps de ses vœux. L'Espagne a officiellement tombé le masque, elle exprime clairement son refus de mettre en œuvre une solution politique qui réglerait sur le fond la question basque, elle démontre comme seul projet, le maintien absolu du statu quo. C'est tout l'intérêt de la décision du Tribunal constitutionnel pour que les abertzale avancent, bâtissent le souverainisme qui portera le combat de demain.

Dans ce concert, Iparralde peut également faire entendre sa voix (3). Sans doute de façon symbolique et avec peu de chances d'aboutir, mais

voilà une belle opportunité pour les Basques d'agir à l'unisson.

(1) Certaines communautés autonomes espagnoles, en particulier La Rioja, s'insurgeaient contre le système fiscal en vigueur dans la Communauté autonome basque et dans la Communauté forale de Navarre qui les autorise, entre autres, à fixer un taux d'impôt sur les sociétés attractif pour les entreprises régionales et étrangères. Les tribunaux espagnols avaient à chaque fois désavoué les autorités basques.

(2) Le 28 septembre 2002, le Lehendakari présenta au Parlement basque son plan dit «*Plan Ibarretxe*» de «*libre association*» avec l'Espagne. Voté le 30 décembre 2004, il fut rejeté par les Cortés le 1^{er} février 2005. Le 28 septembre 2007, après la rupture de la trêve par ETA, le président basque reprit l'initiative en annonçant au parlement de Gasteiz son projet référendaire en deux phases, la première consultation étant prévue pour le 25 octobre 2008 dans le but de relancer des nouvelles négociations entre les partis afin de régler la question politique basque sur le fond.

(3) Selon la Convention européenne des droits de l'homme, une personne physique, une Organisation non gouvernementale ou encore un groupe de citoyens, peuvent présenter un recours auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, s'ils s'estiment lésés par une décision judiciaire d'un Etat membre de l'Union. Ils disposent d'un délai de six mois à compter de la décision du 11 septembre.

, consultation en Euskadi

fin de l'année 2010? BAI, EZ.

La compétence référendaire

Le Parti québécois (souverainiste) de René Lévesque a été élu en 1976 avec à son programme l'intention de faire un référendum de souveraineté-association. Profitant d'un vide constitutionnel, le gouvernement québécois s'est attribué un pouvoir d'autodétermination. Or la participation du pouvoir fédéral au débat référendaire constitue une reconnaissance implicite de ce pouvoir.

Actuellement une loi fédérale encadre le référendum: la sécession d'une province est possible mais à la condition qu'une majorité qualifiée réponde OUI à une question «*claire*» qui dit qu'il s'agit d'une séparation, le gouvernement fédéral restant l'arbitre de la démarche. Le Québec considère cette loi comme une ingérence illégitime.

La situation est très différente en Euskadi. La constitution espagnole garantit l'unité du Royaume, et c'est même une des missions de l'armée, et donc exclut toute possibilité de sécession. Seul le gouvernement a compétence pour organiser un référendum pour

faire approuver ses propres décisions (entrée à l'ONU, constitution européenne). D'où la deuxième question du Lendakari Ibarretxe pour que le peuple basque s'attribue l'exercice du pouvoir de décider c'est-à-dire ce pouvoir d'autodétermination, que le Québec s'était adjugé dès le départ.

Objectif et étapisme

Il est clair que le but des trois référendums est l'indépendance (burujabetza) même si le mot n'est jamais prononcé par euphémisme politique. On parle de souveraineté-association, d'entente, de partenariat, d'Accord Démocratique.

Le référendum québécois de 1980 était à double détente. La question portait sur un mandat de négocier «*une entente*» avec le Canada. Ensuite, et c'est précisé en introduction de la question, il y aura un autre référendum pour approuver l'entente négociée ou pour statuer faute d'entente.

Le référendum québécois de 1995 était décisionnel. Au soir du 30 octobre, si le OUI l'avait remporté, le Québec se considérait comme souverain, proposant au Canada un «*partie-*

nariat» d'égal à égal et se donnant une constitution.

La consultation Euskadi 2008 devait se dérouler en trois étapes: le 27 juin le gouvernement a demandé à l'Assemblée législative le mandat de consulter le peuple. Les avis étaient partagés; les 33 députés «*constitutionnalistes*» sont contre, les 32 députés de la troïka gouvernementale et le député Aralar sont pour. La décision positive a été acquise grâce à une voix de la gauche radicale. C'est donc OUI, et le processus peut continuer. Le 25 octobre le gouvernement autonome devait consulter le peuple sur la paix civile et sur la tenue d'un référendum d'Accord Démocratique entre les partis sur le pouvoir de décider. Référendum qui devait avoir lieu avant la fin de l'année 2010. Une imprécision: si la paix civile est un préalable à l'Accord Démocratique, ce serait une étape supplémentaire.

Le processus référendaire basque est brutalement stoppé par le Tribunal constitutionnel, qui, saisi par le gouvernement socialiste et le PP, déclare à l'unanimité que la consultation non décisionnelle prévue est un vrai réfé-

rendum; que seul le gouvernement de Madrid a le droit d'organiser un référendum selon la Constitution, la législation et même le Statut de Gernika; que le but du processus référendaire est d'établir un nouveau type de relation entre la Communauté basque et l'Etat, ce qui suppose une modification de la Constitution qui concerne non seulement les citoyens basques mais tous les citoyens d'Espagne.

Y a-t-il un plan B?

La situation de blocage de la question constitutionnelle est le point commun entre Euskadi et le Québec mais pour des raisons diamétralement opposées. Au Québec, la loi fédérale prévoit la possibilité de la sécession, mais le Parti québécois ayant perdu le pouvoir n'a pas la possibilité de mettre en œuvre ce droit de sécession. La coalition gouvernementale basque garde le pouvoir mais le gouvernement central lui refuse toute possibilité d'autodétermination. Quelle alternative dans l'un et l'autre cas?

Le Parti québécois, revitalisé par la leader charismatique Pauline Marois

(Suite page 10)





Dimanche, 6^{ème} «Glisseguna»

Une nouvelle culture séduit la jeunesse basque: le surf. L'ikastola a senti la nécessité d'associer l'euskara à ce qui pourrait être un jour l'Herri Urrats de la mer. La manifestation se déroulera à Anglet, esplanade des sables, le sixième «Glisseguna». Ramuntxo Etcheberry, impliqué dans le projet, et Iban Ithurbide, angeluar de 37 ans, ancien élève de l'ikastola et actuel enseignant, ont organisé cette initiative.

ENBATA: Vous êtes en charge de Garapena/Développement du réseau Seaska. Quels sont les défis des années à venir? Ramuntxo Etcheberry:



Les chantiers sont nombreux: premièrement il s'agit d'étendre la carte scolaire des ikastola primaires. En effet, l'offre pédagogique de l'immersion linguistique telle que la propose l'ikastola n'existe pas encore sur certains secteurs. Nous allons donc aider les projets de création de nouvelles structures (Uhabia à Bidart, extension d'Errobi à Itsasu ou Luhuso...) mais également réfléchir à toutes les opportunités d'implantations en prenant en compte les données socio-économiques sur l'évolution de notre territoire.

Le deuxième enjeu sera de développer le secondaire: victimes de leur succès, les collèges et le lycée de Seaska arriveront bientôt à saturation. Nous devons rapidement trouver des solutions.

Troisième point, nous devons parfaire notre communication: qu'elle soit interne

(que chacun de nos parents soit informé de la vie de l'ikastola) ou externe (tout ce qui est relatif à la «publicité» de notre système éducatif). A ce titre, nous devons souligner le formidable travail effectué par les parents jusqu'à présent. Il ne s'agira pas de se substituer à eux — car l'implication des parents constitue l'essence même du projet des ikastola — mais plutôt de les accompagner, de coordonner certaines actions, de mutualiser le matériel promotionnel (plquettes explicatives, banderoles, affiches etc.). A ce titre, le «Glisseguna» de dimanche prochain relève d'un enjeu lié à notre communication externe: faire parler de l'ikastola.

Enb.: Qu'est-ce que Glisseguna?

R. E.: La sixième édition de Glisseguna aura donc lieu le dimanche 21 septembre 2008 sur l'esplanade des Sables d'or à la Chambre d'Amour d'Anglet. Ce concept de «Glisseguna» a été imaginé par Isabelle Charrion et Pantxika Ibarboure en 2003. Glisseguna se veut être une rencontre entre l'univers de la glisse et la langue basque. Son ambition est en effet de promouvoir des sports tels que le surf, le roller etc. mais également de sortir la langue basque des schémas traditionnels en l'associant à l'image dynamique et funky de la glisse.

Elle se présente donc comme une journée événementielle ponctuée d'animations liées à la glisse et à la culture basque. Compétition de surf, initiations de roller, bodyboard ou surf, démonstrations spectaculaires, expos, vidéos mais aussi concert et animations musicales rythmeront la journée. «Glisseguna» c'est l'euskara qui met ses slaps pour aller à la «playe»! A terme, cela pourrait

même devenir le «Herri urrats on the beach» de l'automne, pourquoi pas?

Enb.: Quelle est la spécificité de Glisseguna 2008?

R. E.: Glisseguna 08? Rien que des nouveautés! Outre une compétition festive de surf et des démonstrations spectaculaires de Roller, c'est aussi une

etc.) leurs parents pourront savourer les somptueux talos (excellents contre le cholestérol et l'haleine de potok) préparés par les parents de l'ikastola d'Anglet, véritables DJ des planchas derrière leurs platines grésillantes... Alors, dimanche 21... C'est à Anglet - Les sables d'or que ça se passe! Renseignements: 05 59 52 49 24.



vitrine de la diversité culturelle: txaranga Herlaux Band, Capoeira brésilienne, Garaztarrak, un stage de hip hop, le spectacle des élèves du lycée Etxepare qui ont été primés au Festival lycéen 2008; une vidéo des plasticiens MY-JOK, des performances de danseurs Hip Hop, une expo photo et des vidéos de glisse, un concert live du groupe MAK qui est peut-être ce qui se fait de mieux actuellement dans le panorama musical euskaldun: comme dit Amatxi, ça va groover! Et tandis que les enfants pourront s'amuser (jeux gonflables, ateliers pédagogiques de Surfrider Founda-



Référendums au Québec, consultation

(Suite de la page 9)

part à la conquête du pouvoir, et pour cela renonce à la tenue d'un référendum à la prochaine législature, les «conditions gagnantes» n'étant manifestement pas réunies. Mais elle se propose de poser des actes de souveraineté, pour conscientiser les Québécois par exemple en rédigeant une constitution québécoise, en tenant des états généraux. L'aile radicale de son parti lui demande de passer de la pédagogie à la politique et préconise des «élections référendaires» pour que l'indépendance soit proclamée par une majorité de députés. Pour ce faire un Parti Indépendantiste est créé qui pour le moment

obtient des scores de 3 ou 4% à des élections partielles.

Le Lendakari basque accepte la sentence du Tribunal constitutionnel mais ne se résigne pas. Il appelle tous les citoyens à s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme, comme il le fait lui-même, pour porter plainte contre le gouvernement espagnol coupable d'atteinte à la démocratie. L'ampleur que prendra ce mouvement et les résultats des élections du printemps prochain donneront des indications sur la volonté souverainiste de Basques. L'issue de la démarche européenne n'est pas certaine. L'Union européenne sera-t-elle aussi sensible à la cau-

se d'Euskadi qu'elle l'a été à l'égard du Kosovo?

Quelles sont les forces en présence?

Au Québec les forces fédéralistes sont contre la souveraineté du Québec, à savoir le gouvernement canadien, le Parti libéral du Québec et les non-francophones qui constituent 20% de la population. En 1980, les francophones se sont divisés par moitié entre le OUI et le NON. Par contre en 1995, ils ont majoritairement voté OUI en 1995, mais il a manqué 40.000 voix.

En Euskadi, les partis «constitutionnalistes» font chorus avec le gouverne-

ment espagnol pour empêcher toute autodétermination et même toute consultation qui serait une reconnaissance implicite du pouvoir d'autodétermination. Les abertzale sont divisés: les réformistes veulent un nouveau statut de Gernika plus proche des désirs souverainistes des citoyens; la gauche radicale est rupturiste, consultation immédiate de l'ensemble du Pays Basque y compris la Navarre (et le Pays Basque Nord?), déclaration d'indépendance sans négociation avec l'Espagne, non-condamnation de l'ETA. La gauche radicale a accordé une voix au processus d'Ibarretxe, pour ne pas faire objectivement le jeu des «constitutionnalistes», ce qui au-



à Anglet

uskara à la glisse. Dimanche prochain 21 septembre impliqué dans cette initiative au nom de Seaska, tant de surf à Anglet, nous invitent ner.

En tant qu'angeluar et ancien élève des ikastola quel est la relation entre la culture et la langue basques et le monde de glisse ou la jeunesse de la côte basque? Comment a évolué cette relation ces 20 dernières années?

Iban Ithurbide:



A mes débuts en tant que surfeur, la culture et la langue basques dans le milieu de la glisse n'étaient pas très présentes, même si les noms et prénoms de surfeurs étaient du coin. Le «localisme» portait plus sur les plages ou on surfait: on était «angloy», «biarrot», «hendayais», etc. Avec parfois des différences marquées selon la plage fréquentée dans

la même ville: «surfeur des Sables d'Or» ou «de la Madrague»... Durant les années 80, les surfeurs n'étaient pas très bien vus, et le surf était considéré comme un loisir plus que comme un sport. Actuellement l'image du surf est positive et tout le monde veut en faire! La place de la culture et de la langue basques a évolué dans le monde du surf... même si elle est minoritaire comme de façon générale sur la côte basque de nouveaux champions aident à s'affirmer: Aritz Aranburu, Eneko Acero, Hugues Oyarzabal...

J'ai fait mes débuts dans le monde du surf dans les années 80. Et assez vite j'ai commencé à faire des compétitions. Après avoir fini les études, l'enchaînement de petits boulots m'a fait réfléchir sur mon avenir et sur ce que je voulais faire. J'ai décidé de passer le diplôme d'Etat pour être moniteur de surf. J'ai par la suite été moniteur dans des associations et écoles privées avant de monter ma propre école de surf: Uhaina Surf Eskola (www.ecole-surf-uhaina.com).

Dans quelle mesure Glisseguna contribue à faire progresser la présence de la langue et culture basques sur la côte?

Iban Ithurbide: Je pense qu'une manifestation comme Glisseguna apporte beaucoup à la culture et la langue basques. En effet, beaucoup d'habitants de la côte se sentent basque mais n'ont pas de repères. D'autre part, les nouveaux habitants de la côte peuvent aussi s'imprégner de la culture et de la langue basques à l'occasion de Glisseguna!

on en Euskadi

rait choqué l'opinion abertzale. La condition gagnante, au Québec comme en Euskadi, est l'unité des forces souverainistes dans un processus démocratique d'autodétermination. Au Québec il faudrait, dit-on, la conjonction de trois événements: une opinion souverainiste s'approchant des 50%, un conflit avec le pouvoir fédéral pour obtenir les 10% supplémentaires et que le Parti québécois soit au pouvoir pour profiter de cette «fenêtre» favorable. Le Parti québécois, érodé par le départ des socialistes, des verts et des indépendantistes, est descendu au 3^e rang aux élections de 2005. Son défi actuel est de rassembler les électeurs souverainistes déçus, réfugiés dans

d'autres mouvements. Son prochain objectif sera de reprendre le pouvoir en 2009 et de réconcilier l'opinion publique avec l'idée d'indépendance. En Euskadi on n'a pas une vue très précise de l'opinion publique souverainiste, au moment où même le parti Batasuna parle plus d'autonomie que d'indépendance. Quoi qu'il en soit, l'unité des forces abertzale et donc la paix civile sont nécessaires pour obtenir quelque progrès que ce soit dans le sens de la souveraineté. L'accord démocratique en vue de l'autodétermination passe par un nouveau pacte «Lizarra-Garazi».

Erramun Bachoc

■ Offensive politique de Garzón. Dans l'affaire des comptes bancaires bloqués dans la région de Bayonne sur ordre du juge Garzón, les dernières nouvelles sont inquiétantes. Le juge a décidé que les titulaires de ces comptes, salariés du parti EHAK en instance de dissolution judiciaire, peuvent être poursuivis pour «collaboration avec ETA». Il a en conséquence convoqué une série de personnes à comparaître devant lui, à l'Audiencia nacional de Madrid. Parmi elles, les deux «citoyens espagnols» résidant en Iparralde, Zigor Goieaskoetxea, et Jon Goio. Estimant qu'ils sont victimes de leur activité politique, ils ont refusé de se rendre à Madrid le 8 septembre, comme l'exigeait le juge. Ils ont publiquement réagi à ce qu'ils appellent un «montage judiciaire des juges antiterroristes», au cours d'une conférence de presse organisée par Askatasuna.

La mobilisation face à ce nouveau type de répression se met en place. L'une des premières manifestations a

été le soutien exprimé par les élus abertzale biarrots à leur concitoyen Zigor.

En début de semaine, on apprenait que Garzón préparait des Mandats d'arrêt européens (MAE) à l'encontre des titulaires des comptes bancaires. Les premiers visés sont Zigor et Jon. Une conférence de presse aura lieu à ce sujet le 19 septembre à Bayonne. Verra-t-on un jour la France extraditer ses propres ressortissants dans un dossier éminemment politique?

■ Incidents à la manif. Les traditionnelles manif pro-presos de chaque début de Fêtes en Euskadi Sud sont désormais interdites par le ministère basque de l'Intérieur. Ainsi de celle du 14 septembre à midi à Donostia pour les dernières régates de trainières. Elle a quand même eu lieu, mais s'est soldée par de nombreux et violents incidents. Plusieurs manifestants ont été arrêtés, et d'autres blessés dont certains assez gravement.

Université d'été AB

Dans l'intéressant programme de l'Université d'été d'Abertzaleen Batasuna à Macaye, une soirée était consacrée à la consultation prévue par J. J. Ibarretxe le 25 octobre. Ces photos illustrent ce passionnant débat animé, le 28 août, par Jose Luis «Pepe» Aizpuru d'Euskal Irratiak, avec comme intervenants Iñaki Antigüedad, ancien parlementaire Herri Batasuna et professeur à l'Université du Pays Basque, Xabier Barandiaran, sociologue membre du PNV et Xabi Antza, responsable de la formation au syndicat ouvrier ELA.





Il y a déjà 10 ans, les accords de Lizarra-Garazi : norat joan jakiteko, nundik jin jakin behar

NOUS avons fêté la semaine dernière les dix ans de l'accord de Lizarra-Garazi. Cet anniversaire a donné lieu à une série de réflexions «*rétrospectives*». Sans nul doute ces accords ont constitué un moment exceptionnel, un point d'inflexion dans l'évolution de la scène politique du Pays Basque. Cela étant, je considère pour ma part qu'au-delà de la seule commémoration, l'exercice le plus utile consiste à dresser le bilan des dix ans écoulés de sorte à en tirer des enseignements qui puissent nous servir à mieux aborder la phase politique actuelle: norat joan jakiteko, nundik jin jakin behar. Un tel exercice nous est facilité par les soubresauts d'une actualité qui a fait coïncider jour pour jour la date anniversaire de ces accords avec la décision du tribunal constitutionnel espagnol d'interdire la tenue de la consultation proposée par le Lehendakari J.J. Ibarretxe. Alors que le principal slogan durant Lizarra-Garazi était «*Eman hitza Herriari*», l'argument invoqué par le tribunal constitutionnel pour justifier l'interdiction d'une seule consultation (l'initiative d'Ibarretxe n'est pas un référendum et ne constitue pas un exercice d'autodétermination) est que le droit de décider est un attribut de la souveraineté qui incombe uniquement à l'Etat espagnol. Pour une fois, personne n'invoque le prétexte de la lutte armée pour expliquer pourquoi l'initiative d'Ibarretxe ne pourra être menée jusqu'au bout. C'est bien l'Etat espagnol, et lui seul, qui rend impossible la consultation. Dix ans après Lizarra-Garazi, cet épisode nous vaut donc un éclaircissement de taille: le fait, strictement démocratique, que les habitant(e)s du Pays Basque puissent décider librement de leur avenir est un acte illégal dans

Xabi Larralde

l'Etat espagnol. Le second éclaircissement a trait à l'attitude même d'un PNV qui exhibe dans cette affaire une soumission totale à la légalité espagnole. Rien de nouveau malheureusement du point de vue de la gauche abertzale, puisque

«... Etre prêts, le cas échéant,
à passer plusieurs années
derrière les barreaux
pour permettre à Euskal Herria
d'accéder à la souveraineté»

cela fait des années que nos structures pâtissent des mesures d'illégalisation appliquées aveuglément par le PNV et par la Ertzaintza, que ce soit dans la rue ou au sein des conseils municipaux. Dix après, on touche là à nouveau, un élément fondamental de la difficulté à mener un processus comme celui de Lizarra-Garazi. Lizarra-Garazi relève d'une stratégie souverainiste visant à mettre en marche des institutions et des outils permettant de construire dès aujourd'hui le Zazpiak Bat. En un mot, le processus de Lizarra-Garazi est un processus de construction nationale. En tout cas pour la gauche abertzale il n'est pas autre chose. Un tel processus de construction nationale est inéluctablement amené à butter contre les limites des cadres légaux des états espagnols et français. Or, pour ces états l'argumentaire démocratique ne fonctionne

pas et on peut dire à cet égard qu'un abîme sépare le positionnement du tribunal constitutionnel espagnol de celui de son homologue canadien qui a rendu en son temps possible les référendums d'autodétermination au Québec. En conséquence, un processus de construction nationale induit forcément une confrontation dure avec les états français et espagnol. Par rapport à cela, et pour continuer avec la concordance des dates, la mise en procès de Laborantxa Ganbara juste dix ans après Lizarra-Garazi en est une parfaite illustration. A partir de là, la véritable question qui se pose aux sensibilités qui utilisent le prétexte de la lutte armée pour arguer du fait qu'un processus de construction nationale ne serait plus possible ici et aujourd'hui est en fait celle de leur réelle disposition à assumer un engagement dans une telle confrontation. Par exemple au Sud, si on considère au-delà du seul PNV un autre acteur majeur de la société civile comme le syndicat ELA, ce dernier est-il disposé à assumer des démarches qui outrepassent la légalité espagnole? Connaissant le «*doigté*» et la « *finesse*» de réaction des autorités espagnoles, les militants de ce syndicat (qui est au passage très présent dans l'Ertzaintza) sont-ils prêts, le cas échéant, à passer plusieurs années derrière les barreaux pour permettre à Euskal Herria d'accéder à la souveraineté? Ces questions sont pour moi fondamentales car elles apportent un éclaircissement sur ce qu'a été Lizarra-Garazi pour les différents acteurs (était-il sincèrement autre chose qu'un processus de trêve?...). Mais également, elles permettent de tracer des perspectives par rapport à l'avenir: norat joan jakiteko, nundik jin jakin behar...

Sur votre agenda

Iraila:

- ✓ **Vendredi 19 et samedi 20, 21h, HELETA** (Itsasoa-La Mer, café culturel de Traboules). Concert de «*Arrabit trio*».
- ✓ **Samedi 20, 16h, BIARRITZ** (Médiathèque). Conférence de Maite Idirin «*Pablo Sarasate: cent ans après sa mort, une œuvre toujours vivante*».
- ✓ **Dimanche 21, de 12h30 à 19h, ANGELU** (Domaine de Baroja). Jazz sur l'herbe, pique-nique musical avec Jean-Marie Ecay trio, L. Pontieux...
- ✓ **Jusqu'au dimanche 28, 19h30, PASAIA DONIBANE** (Maison de la culture Victor Hugo). Exposition «*Begi bi*» par Angela Mejias et Vincent Perraud.
- ✓ **A partir du lundi 22, de 18h à 20h, BAIONA** (Nouvelle faculté de Droit, allée des Platanes). Cours public de droit basque par Maite Lafourcade, professeur émérite de l'Université. Cours donnés pendant 13 semaines, soit 26 heures.

S'inscrire à la Société d'études basques, Eusko-Ikaskuntza, 51 quai Amiral Jauregui à Bayonne. Tél.: 05 59 59 82 90. Mail: baiona@eusko-ikaskuntza.org.



Rassemblement à Bayonne, jeudi 18 septembre

L'association Laborantza Ganbararen Lagunak appelle ses membres et amis à être présents:

le jeudi 18 septembre à 13h30 devant le Tribunal de Bayonne. Il s'agit d'un rassemblement pacifique pour soutenir Euskal Herriko Laborantza Ganbara et son président, face à une procédure judiciaire abusive qui porte une atteinte directe à la liberté d'association, et vise à tuer la démarche de développement d'une agriculture durable et de qualité en Pays Basque.

Enbata en rêve, vous pouvez le faire !

L'équipe d'*Enbata* recherche une ou plusieurs personnes prêtes à consacrer quelques heures de leur temps libre pour seconder les bénévoles assurant les tâches administratives d'envoi du journal. Aucun CV, aucune photo, aucune lettre de motivation exigée, pas de limite d'âge, pas de discrimination sexiste, du pur bonheur! Contactez Enbata au 05 59 46 11 16 (le lundi et le mardi seulement) ou par email enbata@wanadoo.fr. Aitzinetik milesker zuen laguntzarentzat.

Sommaire

Cahier n°1 Enbata

- Ibarretxe ne se résigne pas 4 à 9
- Dimanche 6^{ème} «*Glisseguna*» à Anglet 10 et 11
- Cahier n°2 «*Alda*» quatre pages de 5 à 8

■ **Enbata**, hebdomadaire politique basque, 3 rue des Cordeliers, 64100 Bayonne. Tél.: 05.59.46.11.16. Fax: 05.59.46.11.09. Abonnement d'un an: 55€. Responsable de la publication: Jakes Abeberry. Dessins: Etxebeltz. Imprimerie du Labourd, 8 quai Chaho à Bayonne. Commission paritaire n°0312 C 87190. Mail: enbata@wanadoo.fr